

Une résolution de politique générale adoptée en 1963-1964 demande elle aussi l'asphaltage de cette route. M. Sinclair, du temps où il faisait partie du cabinet libéral, avant 1957, à l'occasion d'un voyage au Yukon, avait promis que cette route serait pavée et plus récemment, le premier ministre actuel, lors de son passage au Yukon au cours de la campagne de 1962 a sûrement créé l'impression, s'il n'a pas fait une promesse formelle, que la route serait pavée si un gouvernement libéral était élu. Je signale simplement ces promesses dans l'espoir qu'elles seront remplies par le gouvernement et que les travaux commenceront sans trop de retard. Je suis heureux de voir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à son siège ce soir, car je suis certain qu'il doit être au courant des négociations qui sont en cours ou qui doivent avoir lieu avec les États-Unis au sujet d'un programme conjoint de travaux de pavage dont le coût serait partagé.

Une autre question que je tiens à soulever a trait à la route Haines. Il s'agit de l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis. Il me semble que cet accord devrait être déposé, vu que le ministre nous en a cité de longs passages. Je crois qu'en lisant mes observations dans le hansard, le ministre devrait envisager la possibilité de déposer ce document.

J'ai évité de parler longuement lors de l'étude des crédits du ministre des Transports, mais étant donné que tous les ministères s'intéressent aux affaires du Nord à cause de la responsabilité directe du gouvernement fédéral dans cette région, je devrais mentionner de nouveau les instances qu'on a présentées pour demander l'amélioration et l'expansion de plusieurs aéroports au Yukon. Quand, ce matin, j'ai demandé ce qu'on a fait pour se rendre aux désirs du Conseil législatif qui réclamait la présence d'un haut fonctionnaire du ministère des Transports afin que puisse être discutée la question de ces liens de communication, le ministre ne m'a pas donné de réponse directe.

Or, je tiens à signaler au ministre de la Justice, par l'entremise du secrétaire d'État, que l'on attend depuis très longtemps que soit nommé un légiste senior pour le Yukon, vu surtout que ce poste a été institué à titre de première disposition pour que le Yukon puisse assumer juridiction en matière de justice. La nomination va frayer la voie à la création d'un département du solliciteur général pour le Yukon. Plus nous mettrons de temps à nous procurer les services d'un légiste supérieur, dont le poste a déjà été approuvé, plus il nous faudra attendre ce département. La pierre d'achoppement, c'est peut-être que la catégorie n'est pas assez

élevée pour attirer un avocat de la compétence voulue pour remplir le poste.

Comme c'est la première occasion que j'ai de le faire, je tiens à rappeler les politiques qui, de 1957 à 1963, ont donné un si grand essor à cette partie du Nord canadien. J'ai lu attentivement la déclaration que le ministre a faite en présentant ses crédits. Il m'a semblé nous dire que la vision qu'on a si souvent tournée en ridicule n'était pas justifiée et qu'il aurait peut-être mieux valu chercher à attirer des capitaux privés pour créer l'expansion souhaitable du Nord. C'est juste, à condition que le gouvernement établisse au préalable le climat approprié. Là où il n'y a pas de moyens de communication et de vastes aménagements de routes, l'entreprise privée n'ira pas s'installer.

Pour les dépenses d'un peu plus de 22 millions de dollars qui ont été effectuées au Yukon entre 1957 et 1962, pendant la période du gouvernement progressiste-conservateur, il y a eu au compte de l'exploration et de la mise en valeur au Yukon et dans les territoires, une activité plus considérable que jamais dans l'histoire du Canada. Une fois de plus, j'ai été déçu des premières remarques du ministre. Il semblait indiquer qu'à cause de la faible population dans le Nord, des dépenses considérables de la part du gouvernement fédéral ne se justifiaient pas. Je signalerai de nouveau que la partie nord du Canada est la propriété de tous les Canadiens, et le gouvernement devrait certainement avoir assez de prévoyance pour faire des projets à l'avance, de sorte que les richesses minérales du Nord soient disponibles pour répondre aux demandes du marché, lesquelles, tous en viendront, je pense, se produiront au cours des prochaines années.

Il n'est pas bon d'attendre que la demande surgisse et que les marchés soient pris par d'autres peuples qui auront été plus prêts que nous. Un des exemples les plus frappants à signaler à cet égard, c'est la découverte de fer, en Australie et au Canada, presque en même temps. Si nous ne nous empressons pas d'obtenir les marchés, nous allons les perdre. Les terres du Nord sont détenues en fiducie par le gouvernement et par les habitants, au profit des Canadiens de partout. Les minéraux et les autres richesses du Nord peuvent être considérablement mis en valeur, comme cela a été démontré au-delà de tout doute au cours des années écoulées entre 1957 et 1963, et j'espère que ce gouvernement continuera d'appliquer les programmes qui ont été établis sous le régime conservateur et au cours du ministère de l'honorable député de Qu'Appelle, auteur de tant de programmes impressionnants en faveur du Nord et qui ont eu l'effet d'attirer précisément le genre de placements